Image not found or type unknown

DESAMIANTAGE D'UN LOCAL COMMERCIAL

Par **Rita 06**, le **31/10/2019** à **21:09**

Les travaux de désamiantage d'un local commercial, à la charge du bailleur, reçoivent-ils une aide fiscale ? Merci

Par **Visiteur**, le **31/10/2019** à **22:05**

Et bonjour....

Les dépenses d'amélioration réalisées dans un local à usage professionnel ou commercial ne sont pas déductibles à l'exception, justement, de celles destinées à protéger les locaux de l'amiante, ou destinées à faciliter l'accueil des personnes handicapées.
Si le coût des travaux d’élimination de l’amiante dans les immeubles professionnels ne représente pas le remplacement des installations en cause, il est déductible.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés